L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 16 FEVRIER 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS;
MARDI MATIN, 16 FEVRIER.

☞ Le lecteur trouvera à la deuxième page les nouvelles qui ont paru dans notre édition d'hier soir, ainsi que les annonces de ventes par le shérif, les départs de steamers et de navires, &c.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Shérif, aux écuries de King, rue Baronne, entre Commune et Gravier.—Un joli cheval bai, de prix.
Par R. T. Montgomery, à leur magasin d'encan,—295 balles de coton.
Par E. Roger & Co, à leurs salles de ventes.—Marchandises de printemps.
Par E. M. Jacobs, rue Mandeville, entre Moraies et Urquhart.—Bois de construction, volets, fer, &c.
Par D. E. Morphy.—Jambons nouveaux passés au sucre, &c.
Par J. P. Boisseau.—Sucre, haricots, jambons, &c.
Par F. F. Trinchard.—Whisky, vin rouge, blé sarrazin &c., &c.
Par R. T. Montgomery.—Vieux gréements.

Bateau partant aujourd'hui mardi

Pour Baton Rouge—Le BLACK HAWK, capitaine Sam. Ayles; commis S. McMahon—à 5 heures de l'après-midi.
Pour le Bayou Lafourche—La BELLE CREOLE, capitaine W. Long; commis J.A. Parcell, à 11 heures A. M.
Pour Baton Rouge—Le NEW-ORLEANS, capitaine A. J. May—à 5 heures de l'après-midi.

Autres nouvelles par l'Ouest.

Les rebelles en force à Dalton.

Renforts envoyés à la Mobile.

[Dépêches spéciales au *Missouri Democrat*.]

Chattanooga, 2 février.— Tous les rapports relatifs à l'évacuation de Dalton par les rebelles ont été faits pour produire de la sensation. Ni troupes ni parlementaires, appartenant aux Etats Unis, n'ont paru à Dalton ou à Tunnel Hill. L'ennemi occupe encore ces deux places avec des forces, bien qu'il soit vrai qu'il ait envoyé au moins quatre divisions de l'armée dans le Sud.

Il se fortifie dans les environs de Dalton, mais probablement il ne livrera pas de bataille de ce côté-ci de Kingston.

Tous les avis s'accordent à dire que la démoralisation et le mécontentement sont très prononcés dans les rangs de l'armée rebelle.

Le nombre des déserteurs enregistrés au bureau du maréchal prévôt général pour le mois de janvier s'est élevé à 1040. Parmi eux se trouvent un aide-chirurgien, cinq capitaines, deux premiers-lieutenants, quatre seconds-lieutenants, et un troisième lieutenant. Tous ont profité du pardon offert par le Président dans sa proclamation d'amnistie et ont prêté serment. Cent dix déserteurs sont venus hier.

(*Seconde Dépêche.*)

Chattanooga, 3 février.—Dans une escarmouche que notre cavalerie a soutenue près de Ringgold, le major d'un régiment Kentuckien a été tué.

Le temps est au froid, avec apparence d'orage et de pluie. Je ne crois pas qu'il y ait à Tunnel Hill, Dalton, Tilton et Resaca, quatre divisions entières de rebelles et une brigade.

Quelque grands que soient les besoins de renforts de l'ennemi à Mobile, on n'a pas envoyé plus de deux brigades de l'armée de Johnston.

M. Truman, du Philadelphia *Enquirer*, est arrivé de là aujourd'hui. Il regarde la situation comme intéressante.

Tout est tranquille ici. Les désertions de l'armée rebelle continuent. Il a plu dans la nuit et il pleut encore aujourd'hui.

L'armée du Potomac.

Washington 7 février.—Information a été reçue ici qu'hier matin une reconnaissance en force est partie de l'armée du Potomac et qu'une forte canonnade s'est engagée à Morton Ford, sur le Rapidan, dans la journée et qu'à 5 heures P. M. un feu de mousqueterie a commencé et a duré jusqu'à la nuit.

Le procès de Mme Gaines.

Washington 7 février.— Une fille de Mme Gaines a passé les lignes l'autre jour et est venue à Washington quand le secrétaire Stanton renvoyait la mère dans le Sud. Stanton a aussi renvoyé la fille.—Le juge White de New York, tâche de faire révoquer ici l'ordre de Stanton. Il nie qu'il y ait des raisons pour empêcher Mme Gaines d'aller au Nord ou de se rendre au Sud dans ses propriétés.

Cairo, 7 février—Les autorités militaires à Paducah ont saisi le steamer S. Baker avec 700 balles de coton, pour violation de règlements du Trésor.

Le steamer Atlantic est arrivé cette après-midi de la Nlle Orléans, apportant des journaux de Memphis jusqu'au 5.

Tout est calme sur les rives du fleuve.

Capture et pendaison d'un guérilla.

Cap Girardeau, 6 février.—Le 3 du courant, un détachement d'éclaireurs a attaqué une grande troupe de guérillas sous les ordres du fameux John F. Bolin, en a tué sept, capturé huit avec treize chevaux et quinze wagons chargés de maïs. Bolin lui même était parmi les prisonniers.

Hier, à une heure avancée de la nuit il a été soustrait à sa garde par les soldats et les citoyens furieux, et pendu. Les officiers n'ont connu cette violence que lorsqu'elle était en voie d'exécution et, pour la prévenir, ont tout essayé mais sans succès. Bolin a fait la confession suivante:

"J'étais à Round Pond; huit hommes y ont été tués, deux par Nathan Bolin et un par John Wright. Ils ont été tués avec des sparres ou épieux. Je déchargeai un revolver—A Round Pond, je tuai un individu et j'en blessai un autre à Dallas. Je pris huit hommes à Hickory Ridge, je leur dis que j'allais les faire fusiller, mais les soldats les reprirent avant que j'eusse le temps d'exécuter la sentence. J'ai tué six ou sept hommes, j'ai tué mon cousin; je lui avais ordonné de s'arrêter; il n'obéit pas et je le tuai."

Nouvelles du Sud.

(Par la Forteresse Monroe)

Fort Monroe, 7 février.—Le Richmond *Examiner* de samedi dit que 130 prisonniers yankees de Newbern sont arrivés hier. C'est probablement l'équipage de la canonnière "Underwriter." Le même journal dit qu'il est très probable que tous les journaux de la Confédération, excepté ceux qui ont les annonces du gouvernement, seront obligés de suspendre.

Les journaux de Richmond contiennent les dépêches suivantes:

Mobile, 4 février—Nos forces occupent Corinth et Jackson. Rien n'y avait été détruit, mais on avait tout emporté. La cavalerie yankee a traversé en force le Big Black hier et a rencontré la cavalerie de Jackson. Une action très vive s'en est suivie.

Charleston, 5 février—L'ennemi entretient un feu interrompu sur Sumter. Il a tiré six fois hier matin et vingt fois dans la nuit. Quatre vingts bombes ont été envoyées sur la ville aujourd'hui. Les batteries de l'ennemi et les monitors tirent lentement sur la carcasse du *Presto*.

Morristown, 5 février—Des trains font maintenant le service jusqu'à Rogersville Junction.

Il n'est venu des avants postes aucune nouvelle intéressante. Une large force d'Yankees, supposée être de 5,000 hommes, a traversé la rivière Tennessee près de Germanville; l'objet de cette incursion étant, sans aucun doute, la destruction des usines du comté de Cherokee.

Le "Sentinel" dit que nos piquets se sont retirés vers Kingston, Caroline du Nord, après le combat de Batchelor's Creek.

Nouvelles additionnelles DU NORD.

Nous empruntons à extraire des journaux du Nord reçus par l'*Evening Star* les nouvelles qui n'ont pu être insérées dans notre édition du soir.

Le coup de main tenté contre le chemin de fer de Baltimore à l'Ohio n'est pas le seul que les soldats du Sud aient accompli ces jours-ci dans cette région. Le steamer *Levi*, parti de Gallipolis [Virginie Occidentale] à destination de Charleston sur la rivière Kanawha, a été pris et brûlé à Red House. Le brigadier-général Scammon, et un de ses officiers d'état-major, qui étaient passagers à bord, ont été emmenés prisonniers. Les confédérés, avant de quitter Red House, ont incendié la station télégraphique et détruit la jetée.

A l'appui de ce que dit le correspondant du *World* sur les pertes éprouvées devant Charleston, l'*Atlantic* a ramené hier de Port-Royal le 52me régiment des volontaires new yorkais réduit à 291 hommes, sur plus de 1,000 qu'il comptait au moment de son départ.

L'autorité a fait, lundi, une capture assez importante: elle a mis la main sur le lieutenant Hammond, appartenant à la cavalerie de Stuart et cousin du fameux commandant de l'*Alabama*. Le lieutenant était venu s'installer paisiblement dans sa maison du Maryland; la police prévenue n'a eu que la peine d'aller l'arrêter.

Trois des personnes récemment arrêtées à New York et à Yonkers, comme suspectes de complicité dans le commerce de contrebande, ont été relâchées avec un certificat du marshall des Etats-Unis, constatant leur parfaite innocence. C'est assurément très flatteur; mais elles n'en ont pas moins goûté de la prison.

VIOLENCES CONTRE LA PRESSE.—On écrit de Columbus [Ohio], à la date du 1er février:

"Les ateliers du journal démocrate ont été détruits par une masse populaire dans la soirée de vendredi dernier, pour empêcher que les critiques de l'administration du gouverneur Tod par l'Attorney général, publiées la semaine dernière dans le *Statesman*, ne fussent imprimées dans cet établissement."

Le général Butler a fait, il y a quelque temps, incendier et raser, sans motif, une résidence de campagne appelée Brandon. Cette exécution inspire au *World* les réflexions suivantes:

"Brandon était la demeure patrimoniale d'une famille du nom de Harrison, tenant par des liens éloignés à la parenté de l'ancien président. Cette famille était une des plus respectables de la Virginie, et ses terres étaient réputées les plus fertiles sur tout le parcours de la rivière James. C'est dans cette maison que M. Everett fut reçu avec tant de bonté et de cordialité, il y a quelques années, en revenant de prononcer son célèbre discours sur Washington. Pour quelles raisons notre gouvernement tolère-t-il de pareils actes de vandalisme? A-t-il envoyé le général Butler à la forteresse Monroe pour saccager les foyers virginiens, brûler les maisons, voler les biens des particuliers, enlever les nègres des gens paisibles et incendier leurs résidences?"

Le *World* ajoute avec raison que de pareils actes de destruction, lorsqu'ils ne sont pas justifiés par les nécessités stratégiques, ont pour unique résultat de surexciter les animosités et de rendre encore plus cruelle cette guerre déjà si déplorable par elle-même.

Une nouvelle lettre de Longstreet.

Le *Richmond Examiner* du 30 janvier enregistre une nouvelle lettre de Longstreet au général Foster, dont voici la teneur:

"Monsieur:—J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 17 janvier et de ce qu'elle contenait. L'interprétation déloyale que vous avez donnée à ma lettre du 3 courant m'a tout à fait surpris.

"La suggestion que je faisais et à laquelle vous prétendez vous ranger, était ainsi conçue:

"Je présume, toutefois, que le véritable but qu'on se propose d'atteindre est un prompt retour à la paix. Je soumets respectueusement à votre considération la convenance qu'il y aurait à communiquer les vues de votre gouvernement sur ce sujet, par mon intermédiaire plutôt que par celui de circulaires distribuées à mes soldats.

"Cette phrase réfute par ses termes mêmes l'interprétation que vous prétendez lui donner. Je vous rappellerai en outre que le ton et l'esprit de ma lettre indiquaient qu'elle s'adressait à des sentiments honorables. Le parti que vous avez pris de dénaturer le sens m'engage à vous exhorter à ne pas plaisanter avec les événements de cette grande guerre. Vous savez fort bien que vous n'avez pas répondu à ma lettre avec la franchise d'un soldat, et cependant il est pénible de voir qu'un officier commandant une armée de vétérans, sur laquelle repose en partie la destinée du pays, oublie à ce point la grandeur de sa mission, et expose la dignité de sa haute position.

"J'ai pris connaissance de votre ordre annonçant les conditions favorables qui seront faites aux déserteurs de mon armée. Peu à peu vous êtes arrivé à violer les lois d'une guerre honorable. Nos fermes ont été détruites, nos femmes et nos enfants nous ont été volés et nos maisons ont été livrées au pillage et brulées. Vous avez tout fait pour amener un massacre général par une insurrection servile. Et maintenant, pour comble d'ignominie, vous proposez de dégrader la race humaine en excitant des soldats à se déshonorer et à se parjurer.

"Des soldats qui ont assisté à tant de glorieuses batailles, qui ont couru aux armes pour leur honneur, leur familles et leurs foyers, méritent bien que cet honneur soit respecté même par leurs adversaires.

"Je vous renvoie les exemplaires de la proclamation, ainsi que votre ordonnance.

"J. LONGSTREET,
lieutenant général.

Panique à Knoxville.

La panique continuait cependant à Knoxville.

Des masses hétérogènes, dit une correspondance, encombrent toujours les rues, et les bureaux du prévôt marshal sont assiégés par une foule innombrable de gens anxieux de se procurer des passes pour le Nord. Les plus braves eux-mêmes redoutent l'approche de l'ennemi. Les prisonniers confédérés viennent augmenter les appréhensions générales, en affirmant audacieusement qu'avant six semaines, Longstreet aura chassé les fédéraux du Tennessee oriental. Il est maintenant avéré que le pont jeté sur le Holston, à Strawberry Plains, n'a pas été brûlé, et qu'il est au pouvoir des confédérés. Dans leur retraite précipitée, les troupes du général Granger y ont bien mis le feu, mais d'une façon si incomplète, qu'il s'était éteint de lui-même sans avoir causé le moindre dégât.

Les habitants du Tennessee oriental que l'on représentait comme si dévoués à l'Union et ayant en horreur la domination du gouvernement de Richmond, commencent à manifester une hostilité peu déguisée envers les troupes fédérales. Un grand nombre de citoyens unionistes du pays déclarent hautement qu'ils souffrent certainement plus sous le gouvernement de l'Union que lorsqu'ils étaient sous la dépendance de l'administration de Richmond. Les soldats fédéraux s'emparent de tout ce qu'ils peuvent trouver et pillent indistinctement les citoyens unionistes et ceux dont les tendances sont sécessionnistes. Les choses en sont arrivées à ce point que la plus grande misère règne dans le pays et que les riches unionistes que les confédérés n'avaient même pas molestés, ont été ruinés par les mesures arbitraires des commandants fédéraux. Il est de toute injustice que la population loyale du Tennessee oriental soit traitée avec la même sévérité militaire que les habitants rebelles de la Caroline du Nord. Pour rétablir l'harmonie, il faut d'abord commencer par pratiquer la justice.

PROGRÈS DE L'ABOLITIONISME.—Washington, 6 février.—On s'attend à ce que le sénateur Sumner présente demain des résolutions déclarant que le gouvernement a deux classes de droits distinctes sur le territoire rebelle, les droits de la souveraineté nationale et les droits de la guerre, et que le gouvernement peut, à son gré, exercer les uns ou les autres; qu'il faut rejeter tout système de reconstruction qui ne contiendra pas de mesures efficaces contre la continuation ou la restauration de l'esclavage; que ces garanties ne peuvent être obtenues que si le gouvernement national assume une suprématie temporaire, civile ou militaire, sur le territoire conquis pendant assez longtemps pour y imprimer le sceau de la liberté; qu'il faut amender la Constitution de façon à prohiber partout l'esclavage. Ces résolutions diffèrent sur quelques points de la politique du Président et seront l'objet de vives discussions. Les amis de Reverdy Johnson disent qu'il prendra une position plus radicale qu'il ne l'a encore fait sur la question de l'esclavage.

Nouvelles de St Domingue.

Partie espagnole.

Les journaux de la Havane ne contiennent rien de fort intéressant de la partie espagnole de St Domingue. La plus récente correspondance de ce pays porte la date du 30 janvier.

Le combat de San Pedro, dont on a déjà parlé, s'est terminé par un triomphe tellement complet pour les forces de Sa Majesté Catholique et par des pertes si grandes pour le parti des insurgés, que personne dans l'île ne doute plus de leur déconfiture prochaine et de leur ruine totale.

Des lettres du 2 et du 3 février, lues au bureau du Diario, disent que deux colonnes, une par terre et une par mer, ont parties de Tena dans le but d'occuper Taiba et Barahona où elles comptaient arriver le 6.

D. Manuel Lores, secrétaire du gouverneur général de St Domingue et 500 soldats d'élite étaient à bord du steamer espagnol San Francisco de Borja qui est arrivé à Santiago de Cuba le 8.

Les insurgés sont dans une situation plus critique que jamais dans la province rebelle de Cibao, suivant le *Razon*. Chiro et Salcedo, présidents du gouvernement provisoire, se sont querellés, à ce qu'il paraît, et le premier a été envoyé prisonnier à Santiago. L'argent rebelle n'est pas reçu à Vega, Moca ou Macoris, et une once d'or y vaut $12,000 en circulation. Beaucoup de familles sont cachées dans les montagnes ou se sont retirées à Macoris.

Des citoyens avaient été forcés d'entrer dans les rangs des rebelles avant le combat de San Pedro.

Le gouvernement de Haïti a interdit le passage de sa frontière, pour être sûr d'éviter tout conflit avec l'Espagne.

UN ENVOYÉ CONFÉDÉRÉ À LA HAVANE.—Le *Diario* du 9, dit que M. William Preston, major général dans l'armée confédérée, était parmi les passagers du steamer anglais *Corsica* qui est entré dans le port de la Havane le 7 du courant.

M. Preston avait forcé le blocus à Wilmington et s'était rendu à Nassau pour gagner l'île de Cuba. Le *Diario* a appris que M. Preston était chargé d'une mission spéciale pour le Mexique et qu'il devait partir pour la Vera Cruz par le prochain steamer de la malle anglaise, attendu de St. Thomas vers le 22 ou le 23 du courant.

PROPOSITION SUR LA BANQUEROUTE.—Une dépêche de Washington du 5 dit qu'un comité spécial de la Chambre est saisi d'une loi sur la banqueroute, mais on n'a encore rien décidé.

TICKET CONSERVATEUR.—M. J. M. Patton vient de retirer son nom du ticket conservateur, où il avait été porté comme candidat à la place de lieutenant-gouverneur.

CHRONIQUE LOCALE

LE VOL A FRANKLIN.—Cette affaire a encore été appelée hier. Deux des accusés ont avoué que les individus qui formaient la bande étaient entrés chez le docteur Berwick, et, en menaçant de la poudre, l'avaient forcé de leur donner une somme de trois mille cinq cents piastres, en billets, en or et en argent.

Robert Trim, que le magistrat a reconnu coupable, a déclaré que Carey, l'organisateur de l'expédition, avait reçu pour sa part quatre cents piastres en billets, soixante piastres en or et huit piastres en argent. Il a ajouté que quand on fouilla les soldats du régiment, il passa l'argent au lieutenant Jenkins qui n'ignorait pas ce qui s'était passé. Cet officier lui remit cent piastres à leur arrivée en ville. Trim a dénoncé un nommé Hendricks qui, dit-il, faisait partie de la bande, et a tiré un pistolet chez le docteur.

Davidson, autre soldat de l'expédition, a déclaré qu'il guettait au dehors tandis que ses compagnons commettaient le vol, et qu'il n'a reçu qu'une faible partie du butin. Il a, lui aussi, dénoncé Hendricks.

Tous les coupables appartiennent au 1er régiment de cavalerie du Missouri. — Hendricks a été condamné à dix ans de travaux forcés à Tortugas.—La Cour a pris en considération une prière de clémence qui lui a été adressée au nom de Trim.—Hall a été relâché.

COUR PRÉVOTALE.—Juge Atocha—John Powers, soldat du 2me régiment de la Louisiane, a été condamné à perdre un mois de paie et sera privé de congés pendant soixante jours pour s'être rendu coupable de violence envers M. Longhouse.

La même punition a été infligée à John Thompson, soldat du 75me régiment de New York—Il s'était enivré et avait manqué de respect à une dame chez elle.

Henry Clark, soldat du 173me régiment de New York, ayant voulu forcer un garçon de lui donner à boire et l'ayant menacé d'un couteau, a été condamné à traîner le boulet pendant deux jours et à perdre deux mois de paie.

Un soldat qui s'était complètement émancipé a été condamné à traîner le boulet pendant douze jours.

John Berton, alias John Hash, soldat du 2e régiment de la Lne, a été envoyé à Tortugas pour le reste de ses jours. C'est lui qui a volé de l'argent dans le magasin de M. Abadie, rue de la Levée, et a jeté au visage du watchman qui le poursuivait la boîte dans laquelle la somme avait été déposée. Son complice qui a failli étrangler le commis du magasin, n'a pas encore été arrêté.

Martin Johnson, le domestique nègre qui a enlevé vingt sept mille piastres du coffre fort d'un payeur, a été envoyé à Tortugas pour trente ans. Il a avoué sa faute et déclaré qu'il avait brûlé les billets dans la crainte d'être dénoncé par Brown, l'homme de couleur, qui avait vu entre ses mains un billet de cinq cents piastres.

ACCIDENT—John Murphy, employé à bord d'un bateau à vapeur, est tombé, hier au soir, d'un escalier, d'une hauteur de quatorze pieds, chez M. Johnson, au coin des rues Julia et Vieille Levée. On a cru tout d'abord qu'il ne s'était pas grièvement blessé, mais il est mort au bout d'une heure des suites de la chute.

Murphy semblait pris de boisson dans le moment. Il avait trente ans.

UN NOUVEL ORDRE—Le nouveau maire ordonne que les cafés soient fermés à onze heures au lieu de neuf heures du soir.

Courrier par le Nord-Ouest.—Aucun steamship ne devant partir pour New York avant samedi, 20 du courant, le directeur de la Poste fait annoncer qu'une malle sera envoyée au Nord par Cairo, mercredi 17, et qu'on recevra ce jour-là les dépêches jusqu'à 2 heures, à ce moment là la poste par cette voie sera fermée.

Chapeaux—M. E. S Benedict, 25, rue des Magasins, a un magnifique assortiment de chapeaux dans tous les genres, de fabriques françaises et américaines. Il les vend par douzaine à bon marché recevant des envois de chapeaux par chaque steamer, il peut toujours offrir à ses clients les formes les plus nouvelles. Nous nous empressons de signaler au public le magasin de M. Benedict.

Division du parti républicain.

La nouvelle la plus importante de Washington est la division du parti républicain sur la question de confiscation.

La résolution qui a été passée par la Chambre par un vote de 81 voix contre 73 amende la résolution du 17 juillet 1862 dans le paragraphe suivant:

"Qu'aucune punition ou mesure en résultant ne sera interprétée de façon à entraîner la confiscation des propriétés du délinquant contrairement à la Constitution des Etats Unis; pourvu qu'il ne soit exigé aucun avertissement ou proclamation en vertu de l'acte du 17 juin 1862, chapitre 95, section 6, autre que la proclamation du Président faite et publiée par lui le 25 juillet 1862, laquelle proclamation, ainsi faite sera reçue et considérée comme suffisante dans tous les cas actuellement pendant ou qui pourront surgir sous l'empire du dit acte.

Voici ce que dit une dépêche du *Herald* sur les débats qui ont eu lieu à cette occasion.

On a manifesté beaucoup d'amertume des deux côtés, mais l'opposition était trop bien organisée et trop résolue pour être écrasée. Le discours de Frank Blair a causé beaucoup de commentaires. Il a traité sévèrement la fraction radicale du parti républicain, et en a dénoncé les membres comme des ennemis du Président et comme façonnant la législation du pays de façon à abattre l'administration actuelle devant le peuple...... Le passage de l'amendement est regardé comme un triomphe de la faction Chase sur l'administration. Ce sont les esprits sont très excités, et l'opinion paraît s'établir que ni M. Lincoln ni M. Chase ne pourront être nommés candidats à la présidence par la convention républicaine, s'il y en a une, et qu'il faudra choisir un troisième personnage pour unir le parti, et que dans ce cas le choix d'un militaire n'est pas improbable.

Si nous comprenons bien le sens du vote de la chambre, il détruit virtuellement l'effet de la dernière proclamation de M. Lincoln, en déclarant que la confiscation s'appliquera aux biens de tous ceux qui n'auront pas pris le serment d'allégeance dans les 60 jours qui ont suivi la proclamation du 25 juillet 1862.

La nouvelle proclamation d'amnistie en faveur de ceux qui prêteront le nouveau serment d'allégeance, ne les exemptera pas de la loi de confiscation. Une dépêche annonce que M. Lincoln veut apposer son veto à l'amendement voté. Le sénat n'a, d'ailleurs, pas encore voté cette résolution, mais comme les radicaux y sont aussi en majorité, il est probable qu'ils ratifieront la décision de la chambre.

SINISTRE MARITIME.

Le steamer brêmois *America*, arrivé à New York, a apporté quelques détails bien incomplets encore, sur le désastre éprouvé par le *Louisiana*, et annoncé sommairement par une dépêche d'Halifax en date du 1er février.

Ces détails se bornent à quelques extraits des journaux anglais.

Voici la version du *Times*, de Londres, du 20 janvier:

"Le Louisiana, parti de Liverpool pour New York le 5 janvier, est arrivé sain et sauf à Queenstown le lendemain et en est reparti le même jour. Le lundi 13, il est rentré, ayant, le 13 janvier, gravement souffert dans une bourrasque.

"Il a perdu douze hommes de son équipage et trois passagers.

"Il résulte d'un rapport du 3me officier que le navire a été assailli le 13, à neuf heures et demie du soir, par une mer furieuse. L'officier et le maître d'équipage avertirent les hommes de service de ne pas rester davantage sur le gaillard d'avant. Mais ils ne tinrent compte de cet avis et furent emportés par un coup de mer.

"Le Louisiana n'a pas éprouvé d'avaries dans sa coque ni dans sa machine."

Le *London Telegraph* est en désaccord avec le *Times* sur le nombre des passagers perdus; la catastrophe, suivant ce journal, serait plus déplorable encore; voici son récit:

"Dans la soirée de lundi, le steamer Louisiana est rentré à Queenstown, ayant éprouvé de graves avaries dans une terrible tempête qui a régné sur l'Atlantique. Mais ce qui est plus regrettable encore, c'est que pas moins de dix-sept personnes ont été emportées par dessus bord, deux mécaniciens, trois chauffeurs, cinq matelots et sept passagers. On craint que ce chiffre ne soit encore au-dessous de la réalité."

Enfin, nous traduisons du *London News* les lignes suivantes, qui confirment le récit précédent:

"......Tous les bastingages en avant de la cheminée ont été mis en pièces, et le gaillard d'avant entièrement emporté par la mer. Plusieurs personnes ont péri; on compte dix-sept victimes, dont sept passagers. Les principales cabines ont été remplies d'eau."

Le *Telegraph* contient en outre la nouvelle d'un accident du même genre, quoique moins grave, arrivé à l'*Asia*, de la compagnie Cunard, qui a essuyé la même tempête dans sa dernière traversée de Boston à Queenstown. Son pont a été balayé par plusieurs coups de mer terribles; le quartier-maître a été jeté par dessus bord et s'est noyé; les embarcations ont été emportées, et, à un certain moment, il n'y a pas eu moins de cinq pieds d'eau dans la cabine.

Bernard Turpin.—M. BERNARD TURPIN, No 36 Vieille Levée, vend à l'amiable un grand assortiment d'articles pharmaceutiques de première fraîcheur, ainsi qu'un choix varié de vins, de liqueurs et de comestibles fins. Voir l'annonce.

L'incident de la semaine, écrit-on de Rome au *Times*, est l'ordre donné à M. Home, le célèbre médium, de quitter la ville pontificale dans les trois jours.

Invité à se présenter devant la police romaine, M. Home subit un interrogatoire en forme. On lui demanda combien de temps il comptait rester à Rome; s'il s'était livré aux pratiques du spiritisme depuis sa conversion au catholicisme, etc. Voici quelques unes des paroles échangées dans cette circonstance, telles que M. Home les a consignées dans ses notes particulières, qu'il communique assez facilement, à ce qu'il paraît: "— Après votre conversion au catholicisme, avez-vous exercé votre pouvoir de médium?—Ni après ni avant; je n'ai exercé ce pouvoir, car, comme il ne dépend pas de ma volonté, je ne puis dire que je l'exerce.—Considérez-vous ce pouvoir comme un don de la nature?—Je le considère comme un don de Dieu.—Quelle religion enseignent les esprits?—Cela dépend.—Que faites vous pour les faire prévenir?—Je lui répondis que je ne faisais rien; mais au même instant, des frappements répétés et distincts se firent entendre sur la table où mon interrogateur écrivait.—Mais vous faites aussi mouvoir les tables? me dit il. Au même instant la table se mit en mouvement."

Peu touché de ces prodiges, le chef de la police invita le magicien à quitter Rome dans les trois jours. M. Home s'abritant, comme c'était son droit, sous la protection des lois internationales, en référa au consul d'Angleterre, qui obtint de Mgr Matteucci que le trop célèbre médium ne serait pas inquiété et qu'il pourrait continuer son séjour à Rome pourvu qu'il s'engageât à s'abstenir, durant ce temps, de toute communication avec le monde spirituel. Chose étonnante, M. Home a accédé à cette condition et signé l'engagement qu'on lui demandait. Comment a-t-il pu s'engager à ne pas user d'un pouvoir dont l'exercice est indépendant de sa volonté? c'est ce que nous ne chercherons point.

BULLETIN COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi 15 février, à 5 heures P. M.

COTON—Les avis reçus par l'*Evening Star* ont [illegible]

SUCRE ET MELASSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

GRAISSE—[illegible]

BACON—[illegible]

PORC—[illegible]

COMESTIBLES—[illegible]

SEL—[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 14 février 1864. [illegible] cochons, 164 moutons, 175 veaux [illegible]

[illegible]

LISTE MARITIME.

☞ Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

ATTENTION.

☞ Le shérif procèdera aujourd'hui, à onze heures A. M., aux écuries de King, rue Baronne, entre Commune et Gravier Premier District, à la vente à l'encan d'un joli cheval bai de prix.

☞ Mr Scott vend de genièvre, du cognac, du whisky, &c., ce matin, au No 54 de la rue des Magasins.

☞ M. J. P. Boisseau vend des grocéries, des provisions, de l'eau de vie, &c., ce matin, au coin des rues Magasin et Gravier.

☞ Mr. D. E. Morphy, encanteur, vend ce matin, à 10 heures, à son magasin d'encan, des jambons nouveaux passés au sucre, et [illegible] sur la Levée, au pied de la rue Poydras, [illegible]. Voir annonce.

☞ M. R. T. Montgomery vend du coton, aujourd'hui, au No 48 de la rue du Camp. Voir l'annonce.

☞ M. F. Trinchard vend des marchandises diverses, ce matin, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Département de l'Exécutif,

Nouvelle-Orléans, 12 février 1864.

ORDRES GÉNÉRAUX No 3.

POUR la commodité des personnes qui habitent les paroisses [illegible]

Par ordre du Brigadier Général G. F. SHEPLEY,
Gouverneur militaire de la Louisiane.
CHAS. G. C. THORNTON,
Capitaine et faisant fonctions d'Adjudant Assistant Général.
13 fév—6

Etat de la Louisiane,

Département de l'Exécutif,

Nlle Orléans, 12 février 1864.

ORDRES GÉNÉRAUX No 4.

A L'EFFET de donner toutes facilités aux personnes qui désirent se faire enregistrer pour voter à la prochaine élection, les recorders des différents districts de la ville de la Nouvelle Orléans agiront en qualité de députés de l'annotateur des votes. Ils sont autorisés à enregistrer les noms des votants qui ont qualité, à faire prêter les serments requis et à donner les certificats nécessaires.

Ils devront envoyer leurs livres d'enregistrement au bureau de l'annotateur des votes, vendredi 19 du courant.

Par ordre du Brigadier Général G. F. SHEPLEY.
CHAS. G. C. THORNTON,
Capitaine et faisant fonctions d'Adjudant Assistant Général.
13 fév—13

SPECTACLES.

Théâtre St-Charles.

Mlle MARY GLADSTANE—Dernière semaine de son engagement.

Mardi soir, 16 février.

JEANNETTE, drame — THE ORGAN GRINDER, comédie—THE UNEQUAL MATCH, comédie.

Académie de Musique.

Un engagement ayant été fait avec Mr GEORGE LEE, de Baltimore, pour fournir une troupe d'artistes de premier ordre, qui devront jouer à la Nlle Orléans, durant la saison, nous sommes à même d'annoncer l'ouverture pour

Mercredi soir, 17 Février.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

AUJOURD'HUI,

Et tous les soirs, jusqu'à nouvel ordre, THE TICKET OF LEAVE MAN, drame en cinq actes et tableaux.

La Constitution et l'Union.

ASSEMBLEE DES CONSERVATEURS UNIONISTES

Au Théâtre d'Orléans

Mercredi soir, 17 février, à 7 heures.

L'HONORABLE Christian Roselius et d'autres orateurs distingués harangueront le meeting. Des places seront réservées pour les dames.

Par ordre du Comité Exécutif.
JACOB BARKER, Président.
J. B. G. Pickens, secrétaire. 16 fév

POLITIQUE.

UN APPEL

AUX

Conservateurs de la Louisiane.

Nous devons avoir une élection le 22 du courant, et il est nécessaire que le peuple comprenne les questions comprises dans la lutte. M. Roselius, qui semblait être le candidat des Conservateurs, a refusé de courir pour la place de Gouverneur, et la question est maintenant entre M. Flanders et M. Hahn. La lutte est entre ces deux Messieurs. L'un d'eux sera certainement élu à la haute place de Gouverneur.

Qu'on sache donc que M. Flanders est en faveur de l'égalité politique des nègres et veut leur donner le droit de voter.

Qu'on sache, en même temps, que l'Honorable Michel Hahn est opposé aux suffrages des nègres, et à l'égalité politique des noirs, comme on verra par l'extrait suivant tiré d'une adresse faite par lui à la salle du Lycée, le soir du quatorze novembre 1863. Tout en favorisant l'émancipation des esclaves et en considérant [illegible] des gens de couleur, je ne puis que regretter et condamner le cours que quelques uns d'eux suivent maintenant dans cette ville.

"A une assemblée tenue par eux dernièrement, à la procédure de laquelle on a rapporté dans un de nos journaux, on passa des résolutions demandant le droit de voter avec les blancs, et on fit une pétition pour donner au Gouverneur militaire de la Louisiane, demandant ce droit. Ces hommes ne s'appellent pas hommes de couleur dans leurs résolutions et leur pétition; ils trouvent les mots "natifs de la Louisiane" plus significatifs et plus [illegible] et paraissent oublier que le terme général "natifs" comprend le blanc aussi bien que le noir. L'esprit de Know Nothing qui pénètre leur document, est plus évident et plus hardiment exprimé dans les adresses de leurs orateurs. Un de leurs orateurs non content de nous donner son opinion légale, que la "Louisiane est un Territoire", et non un Etat—cette opinion venant de bonne source, comme nous avons déjà vu—mais encore il trouve bon d'attaquer nos citoyens naturalisés, surtout ceux qui viennent de l'Irlande et de l'Allemagne, attaque aussi impertinente et peu nécessaire qu'injuste. "Ah! s'il n'y a bureau d'enregistrement," s'écrie ce Know Nothing de couleur, "vous verriez les croix des Irlandais et des Allemands qui ne pouvaient pas écrire leurs noms." Ce dernier donné aux bons citoyens Allemands est aussi méchant que faux.

"Les Allemands en général ne font pas leurs croix mais signent leurs noms, et en très belle écriture. Ils ont d'excellentes écoles en abondance dans le pays de leur naissance. Quant aux Irlandais, l'oppression du gouvernement anglais les prive d'éducation; mais leur vivacité générale, leur activité, leur esprit, et leur intelligence sont proverbiales. Dans toutes les batailles dans la cause de l'Union, le sang Irlandais et allemand a été librement et noblement versé pour le bien de tout le pays. Les faits de tous ceux qui ont hasardé leur vie dans la cause de notre pays avec l'adroit Sigel et l'audacieux Meagher seront impérissables dans l'histoire. Les rapports imprudents et téméraires de tels harangueurs feront plus de mal que de bien à la cause de leur race. Les Unionistes de notre ville ont déjà devant eux une tâche assez lourde, ils leur tient leurs plus chère amitié afin d'aider à sauver l'Union et à donner la liberté à la race noire.

"Si les hommes de couleur ne sont pas satisfaits des efforts que nous faisons pour une émancipation générale, mais insistent à jeter dans nos voies d'autres tasses et d'autres obstacles, ils trouveront peut-être que tous nos efforts sont vains. Mais voyons quels sont les principes qu'ils adoptent quand ils ont le pouvoir. Le 26 juillet 1847, le peuple de la République de la Libéria adopta sa Constitution, dont voici la troisième section de l'article II

"Le grand but en formant ces colonies étant de fournir un abri aux enfants dispersés et opprimés de l'Afrique, et de régénérer et d'illuminer ce continent obscur, *les personnes de couleur seulement seront admises aux droits de citoyens dans cette République.*"

CANDIDATURES FREE STATE.

Election le 22 Février 1864.

POUR GOUVERNEUR,
MICHAEL HAHN.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR.
J. MADISON WELLS.

POUR SECRETAIRE D'ETAT,
S. WROTNOWSKI.

POUR TRESORIER,
J. G. BELDEN.

POUR AVOCAT-GENERAL,
B. L. LYNCH.

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
JOHN McNAIR.

AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS,
A. P. DOSTIE.

Les candidats ci-dessus ont été désignés par la Convention Free State, qui s'est réunie dans la salle du Lycée, lundi soir, 1er février, conformément à la convocation du comité général Free State.
3 février—1

AVIS AUX ELECTEURS DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

Bureau du Board Central des Commissaires.

Ville de la Nlle Orléans, 9 février 1864.

L'ELECTION de lundi, 22 février 1864 aura lieu aux endroits ci après indiqués et sous la surveillance des commissaires dont les noms suivent.
Chaque Poll sera connu comme suit

1er District.

Premier Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la compagnie de pompiers No 14, rue Tchoupitoulas entre Orange et Race. Commissaires, William Barnes, Ansel Edwards, John B. Carter

Poll No 2—A la maison de Pompe de la compagnie No 1, rue Hunter, entre Tchoupitoulas et Levee. Commissaires, J. M. White, W. T. May, J. F. Taylor.

Deuxième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la compagnie de pompiers No 20, rue Thalia, entre Baronne et Dryades. Commissaires, Jno. M. Band, James Graham, W. H. Cox.

Poll No 2—Au coin des rues Euterpe et St. Charles. Commissaires, J. A. Nosse, D. W. O. Campbell, Thos. H. Barker.

Troisième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la compagnie de pompiers No [illegible], rue St. Joseph, [illegible] Commerce. Commissaires John L. Merry, Henry Barnett, W. H. Hire.

Poll No 2—Au coin des rues Annunciation et Poydras. Commissaires, Jas Marshall, Thos McGuire, J. Meighan.

Quatrième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la Compagnie No [illegible], rue Carondelet, entre Naiades et Carondelet. Commissaires, John K. Collins, John A. Roberts, [illegible].

Poll No 2—[illegible] de la rue des Remparts [illegible]. Commissaires [illegible] J. M. Terry.

Cinquième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la Compagnie No [illegible], rue Tchoupitoulas, entre Natchez et Poydras. Commissaires D. L. Bauer, Chs. T. Jones, Chas. Ortis.

Poll No 2—[illegible] No 1 [illegible] et Lafayette. Commissaires, Patrick Harlan, Thos. Morley, George Ingram.

Sixième Precinct—Poll No 1—A la maison de pompe [illegible] Commissaires J. White, J. P. Wagner, [illegible]

Poll No 2—A la maison de pompe de la Compagnie No 5, rue Girod, entre St. Charles et Carondelet. Commissaires W. H. Hire, J. L. Midsell, Dr. L. H. Everett.

Septième Precinct—Poll No 1—A la maison de pompe de la Compagnie No 14, rue Commune, près Marais. Commissaires S. Orangett, A. W. Banks, J. O. M. Parker.

Poll No 2—Au coin des rues Girod et Basin. Commissaires, J. P. Walsh, Robt. Armfield, Edward Slowsky.

Poll No 3—Au coin des rues Liberté et Poydras. Commissaires, Henry Perry, Henry McGowan, James Lindsay.

IIe District.

Huitième Precinct—Poll No 1—A la maison de pompe de la Cie No 7, rue Dauphine entre les rues Bienville et Douane—Commissaires, Chas. Baumbach, Louis Rich, Chas Ogilvie.

Poll No 2—Au No [illegible] du Passage de la Bourse entre St Louis et Conti—Commissaires, Edmund Meunier, Felix McCullough, A. Moss.

Neuvième Precinct—Poll No 1—A la maison de pompe du Hook and Ladder No 1, No 4 [illegible]. Commissaires, Alfred Shaw, Thos. Ely, George Dinkel.

Poll No 2—A [illegible] rue Bienville, entre Marais et Villeré. Commissaires, George Bowes, J. Early, Peter Rodriguez.

Dixième Precinct—Poll No 1—Au bureau No [illegible] Commissaires W. H. [illegible], L. Alexander, H. Train.

Poll No 2—Au No 157 [illegible] rue Toulouse, entre Remparts et [illegible]. Commissaires [illegible] Henry Phillips, John J. Moore, [illegible].

Onzième Precinct—Poll No 1—Au bureau du député [illegible] Chartres—Commissaires, R. J. Wenck, Xavier Marier, F. Bourgeois.

Poll No 2—Au No [illegible] de la rue d'Orléans entre Royale et Bourbon—Commissaires, Victor Lepère, Chas Kiefer, John Spriggs.

Douzième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe [illegible] entre Remparts et Claiborne. Commissaires, L. Massé, [illegible], John P. Malachie.

Poll No 2—A la maison de pompe de la Cie No [illegible] coin des rues [illegible]. Commissaires, Victor Dejean, [illegible] Bush.

Treizième Precinct—Poll No 1—Au No [illegible]. Commissaires, P. [illegible]

Poll No 2—Au bureau [illegible] rue St Philippe, entre Remparts et [illegible]. Commissaires, A. J. [illegible] R. [illegible] D. [illegible] W. [illegible]

Quatorzième Precinct—Poll No 1—Au coin des rues [illegible]. Commissaires [illegible] F. M. Crenat, Rodriguez, J. W. Bell.

Poll No 2—A la maison de pompe de la Cie Vigilant No 3, [illegible]. Commissaires, Felix Lambert, A. Mailly, [illegible].

IIIe District

Quinzième Precinct—Poll No 1—Dans [illegible] Commissaires, C. A. Ivory, [illegible], W. Bellaire.

Poll No 2—Au coin des rues Casa Calvo et Grands Hommes. Commissaires, Francis Bonnabel, G. W. Dawson, J. P. Nowlanko.

Seizième Precinct—Poll No 1—Dans le Chemin du Bayou [illegible]. Commissaires, J. Audi, [illegible]

Poll No 2—Dans la rue Claiborne, entre Kerlerec et Esplanade. Commissaires, Thos. Laberie, H. Verdelade, Manuel Lopez.

Dix-septième Precinct—Poll No 1—A la maison de pompe du Mississippi. Commissaires, J. Lopez, John B. Bernard, Joseph Lecerf.

Poll No 2—[illegible] Commissaires, Louis Lambert, Jacob Case, Stephen Bohn.

Dix-huitième Precinct—Poll No 1—A [illegible] Champs Elysées [illegible] Commissaires, J. B. Corrigan, H. B. Fuller, [illegible].

Poll No 2—Au coin des rues Craps et Champs Elysées. Commissaires, E. H. Garland, Theodore Lowry, John M. Wuttner.

Dix-neuvième Precinct—Poll No 1—Dans la rue Urquhart, [illegible] Marigny. Commissaires, O. H. Peyrot, Chs. Baker, Simeon Monde.

Poll No 2—Dans la rue Urquhart entre Mandeville et Marigny. Commissaires, Aimé Peyrot, J. H. Keyes, James Scott.

Vingtième Precinct—Poll No 1—Au coin des rues Louisa et Urquhart. Commissaires, M. Simon, Gaspard Helge, P. Hart.

Poll No 2—Au coin des rues Louisa et Levée. Commissaires, Mathew Weisheimer, G. W. Clarke, James B. Corrigan.

Vingt-unième Precinct—Poll No 1—A [illegible] rues Levee et Independance. Commissaires, R. D. Dunboy, A. Frederick, J. J. Dupain.

Poll No 2—Au Cantonal Saw Mill [illegible] de la Levée. Commissaires, E. Lener, A. Lesseps, F. Zimmerman.

IVe District.

Vingt deuxième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe du Hook and Ladder Fire Co, rue Jackson, entre Rousseau et Fulton. Commissaires, E. F. Cockrell, W. P. Judd, Louis Kopp.

Poll No 2—A la maison de Pompe de la Compagnie No 22, rue Tchoupitoulas, près la rue Soraparu. Commissaires, James Jester, C. W. [illegible], H. T. Venard.

Vingt troisième Precinct—Poll No 1—A la maison de Pompe de la Compagnie No 21, Washington Avenue entre Camp et Magasin. Commissaires, Jos. S. Badger, J. T. Barrett, John Purcell.

Poll No 2—Au coin des rues Laurel et Troisième. Commissaires, Gaspard Auer, Wm. R. Miller, Wm. McDuff

Alger.

La partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississippi, à la maison [illegible]. Commissaires, [illegible]

[illegible]

Les polls seront ouverts à 8 heures du matin et fermés à 4 heures de l'après midi (heure de la ville).

Les commissaires d'élection devront se faire assermenter la veille de l'élection.

Par ordre du Bureau Central des Commissaires
CHARLES LEAUMONT,
16fév—jusq 22 Secrétaire

Pour NEW YORK via la HAVANE—Départ, SAMEDI, 27 février, à huit heures du matin—Le steamer favori COLUMBIA de la malle des Etats Unis, capitaine O. B. Barton partira [illegible] du pied de la rue St Joseph, pour New York et touchera à la Havane pour y débarquer les passagers et les malles des Etats Unis. Pour frêt ou passage (excellents emménagements), s'adresser à
WM J. REID,
16fév Rue des Magasins, No 40.

Pour Tampico.

Pour Tampico — Départ sous peu — La belle goélette anglaise TWO SISTERS, bien voilière, capitaine Dekoker, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste de frêt ou passage (bons emménagements) s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & Co,
15 fév—5 Rue Vieille Levée, No 125.

POUR MATAMOROS.

La goélette mexicaine INVINCIBLE, fine voilière et de première classe, capitaine H. Huard, partira positivement pour le susdit port JEUDI 18 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à M. A. Calonge, chez A. D. Grieff & Co, rue Vieille Levée, Nos 48, 50 et 52. 16 fév—3

Grocerie à vendre.

A vendre, une belle GROCERIE, située coin des rues Grands Hommes et Histoire. La dite grocerie est bien assortie et bien achalandée. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 16fév—6f.

A LOUER A PRIX REDUITS.

Un vaste magasin, avec de belles installations d'intérieur, 3 portes d'entrée et 3 grandes fenêtres sur la rue. Le magasin a 24 pieds de largeur et 70 de profondeur et peut se diviser au besoin. Il est situé rue Royale Nos 121 et 123, entre St Louis et Toulouse. De grandes dépendances faisant suivante au dit magasin sont également à louer.
15 fév—6f THEODORE DANFLOUS

Champagne. Champagne.

CENT caisses grandes et demi bouteilles, qualité supérieure.
50 caisses vin d'Ai Mousseux, à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA Jr.
1g déc 63 et 65 Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par Eug. Rochereau & Co Nos 16 et 18 rue St Louis—

18	barriques vin rouge		MT No 1
20	do	do	MT No 2,
20	do	do	MT No 3,
40	do	do	MT No 4,
40	do	do	MT No 5,
20	do	do	MT No 6,
40	do	do	E. R. & C.

Nouvelle Orléans, le 4 Janvier 1864. 5 jan

VENTES A L'ENCAN.

VENTE HEBDOMADAIRE de vins, eau de vie, whisky, absinthe, sardines, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI le 17 février courant, à 11 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 36 rue Vieille Levée, les articles suivants—
45 barils vieux vin de Porto,
18 barriques vin blanc,
29 do do rouge "Cotes Fronsac",
40 barils whisky "Miller's Bourbon",
30 do do "Bois Rose",
20 do do "Old Rye",
12 do do vieux Bourbon,
50 caisses absinthe "Pernod et Berger",
100 do sardines à l'huile, en ½ et ¼ boîtes,
250 do vin rouge, diverses marques,
20 barils sucre en poudre et en morceaux,
100 paniers bouteilles vides françaises,
Genièvre, eau de vie, huile d'olives, vinaigre, savon, &c.
16fév

VENTE PAR CATALOGUE De vins rouges et blancs, en barriques et en caisses.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

JEUDI, le 18 février à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu à l'encan au magasin des importateurs, MM. Chataurel & Co, No 115 rue Royale, entre Toulouse et St Louis pour clore diverses consignations, les articles suivants—
2,000 caisses vin rouge, St Julien et Cantenac.
1,400 [illegible] Château [illegible] lon, St Estèphe, Léoville, Château Larose, Château Margaux, Château Lafite, Pichon Longueville, Château Latour, &c.
100 barriques vin rouge de Bordeaux, diverses qualités
300 caisses vin blanc Haut Sauternes
40 barriques vin blanc
50 caisses champagne [illegible] de Montebello
Vins de Bourgogne, bouteilles vides, &c. &c.
Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente.
12fév

Marchandises sèches, vêtements et chapeaux.

PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 38.

MERCREDI 17 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
Indiennes françaises fines, 4/4,
Indiennes Dunn, Pacific et Sprague,
Lignes anglais et américains,
Organdis imprimés,
Mouchoirs brochés et Jaconard
Mousseline suisse blanche et nansou,
Toile et brillantes mousquetaires,
Cotons blancs et écrus,
Toiles d'Irlande, blancs, barèges imprimés
Gingas fil et coton,
Bas en coton [illegible] et brodés
Cassimire fantaisie, pour le printemps,
Coutils fil et cotonnades,
Draps d'été noir fins,
Popelines et [illegible]
Crinolines, et corsets
[illegible]
75 [illegible] de chapeaux et casquettes, genres nouveaux
16fév

Coton Coton

PAR WM. P. VINCENT.

MERCREDI 17 courant, à onze heures et demie, il sera vendu au No 64 de la rue de la Douane—
71 balles coton.
Conditions—comptant, en billets du Trésor.
Les balles [illegible] prêtes à 9 heures du matin.
16fév

Jambons nouveaux passés au sucre.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu mardi le 16 courant, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—[illegible] jambons, nouveaux passés au sucre.
Conditions—comptant. 16fév

Son—Son—Son

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi le 16 du courant, à 11 heures et demie, [illegible] sur la Levée, au pied de la rue Poydras, 1er District—
[illegible] sacs son,
en lesbar, amené du bateau à vapeur Albert Pearce
Conditions—comptant. 16fév

PAR R. SCOTT, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui 16 février, à 10 heures, au No 54 de la rue des Magasins—
5 boîtes jambons, 25 caisses champagne,
[illegible] 20 barils whisky
[illegible] 100 pipes [illegible]
[illegible]
Vin rouge, [illegible] eau de vie, beurre, graisse, [illegible]
16 fév

Divers. Divers

PAR F. F. TRINCHARD.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42—25 caisses absinthe, 100 caisses [illegible] 75 caisses cordiaux, [illegible] whisky [illegible] vin rouge [illegible]
Conditions—comptant. 16fév

Sucre, haricots, jambons, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu mardi 16 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 27 et coin Gravier, [illegible] boucauts sucre, [illegible] haricots rouges, [illegible] jambons, [illegible] farine, [illegible] 10 barils whisky, [illegible]
Conditions—comptant. 16fév

GLORIEUSES NOUVELLES

POUR LES

DAMES DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE!

THEODORE DANZIGER,

Au coin des rues Royale et St-Philippe,

A l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis et clients qu'il vient de faire l'ouverture d'un magnifique assortiment de

MARCHANDISES DE FANTAISIE ET AUTRES,

Convenables pour la saison et, comme de coutume, à BON MARCHE:
BAREGES DE FANTAISIE, à 25 cents la yarde.
MOZAMBIQUES, à 25 cents la yarde.
CALICOTS FRANÇAIS, à 40 cents la yarde.
INDIENNES AMERICAINES.
TOILES
MOUCHOIRS BATISTE FIL.
10 pièces SOIE NOIRE, à $1 25 et $1 50 la yarde.
BAS ANGLAIS, de $3 à $4 la douzaine.
CHEMISES DE PEAU.
CHEMISES DE DESSUS.
CALEÇONS
Et un fort lot de RUBANS GARNITURE.
MARCHANDISES DU PAYS, pour les habitations, aux prix de gros de New York.
—Egalement—
SAUT EN BARQUE EN SOIE NOIRE—une grande variété à tous les prix
MANTELETS SOIE NOIRE, &c., &c.
N. B.—Les omnibus qui viennent de la Place Lafayette passent tous les quarts d'heure en face du magasin. 15fév

C. JAUBERT & Co.,

41......RUE DE CHARTRES......41

Marchandises de Printemps

EN GROS SEULEMENT.

ILS appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur le joli stock de Marchandises Sèches qu'ils reçoivent dans ce moment, convenables pour la saison, qu'ils vendent à des prix excessivement bas, toujours d'une fraction au dessous du cours habituel. Les marchands de la campagne, principalement, sont invités à visiter leur stock qui se compose d'une variété de marchandises à leur convenance et à meilleur marché qu'ailleurs.

Jaconats français et américains,	Coutil fil à pantalons,
Dentelles noir et couleur,	Arabias fil et Listados,
Mousquetaires en soie,	Cotonnades françaises et Ripin,
Cambrai [illegible]	Satin à petits carreaux,
Indiennes des meilleures marques, bleue, lilas, ordre et couleur,	Siamoise pour robes à domestiques,
Brillantes blanc et couleur,	Stripes à chemises,
Jaconats et percales blanches,	Coutils à matelas,
Mousseline suisse, nansou,	Coton blanc de toute marque,
Bobinet à moustiquaires,	Cotons écrus très forts,
Bain [illegible] écru et blanc fil,	Denims bleu,
Mousseline de laine cotre,	Draps d'été, double largeur,
Alpaga noir très fin,	Toiles à chemises fine,
Bas blancs anglais,	Percales de toute couleur,
Devants de chemises en toile, extras,	Mouchoirs madras,
Mouchoirs en batiste fil,	Rubans à chapeaux,
Foulards en soie et en coton,	Garnitures, brodées,
Cravattes en soie, brodées,	Cols en guipure, fil,
Corsets français, voiles pour deuil,	Cols en dentelle,
	Bas et chaussettes,
	&c. &c.

14fév—1m C. JAUBERT & Co.
41 rue de Chartres.

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

☞ Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

☞ Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1 fév—1m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275......*RUE DAUPHINE*......275.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires 21 août—1an—6l

Chapeaux de Campêche,

Toutes sortes de chapeaux de paille à vendre chez DAWSON.

Rue de Chartres No 48,
14fév—6f t. l. d. j. AU PREMIER.

INDIGO DE GUATEMALA—200 suroons à vendre par CUSACHS & OGDEN, [illegible] coin des rues Royale et St-Philippe

VENTES A L'ENCAN.

COTON. COTON.

295 balles coton à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu mardi, 16 du courant, à 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp, No 48—
295 balles coton,
dont les échantillons seront exposés à la vente.
Conditions—comptant. 14 fév

Vente importante de 325 barils whisky de choix, en débarquement de la barque Carlton—Vente à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu mercredi, 17 du courant, à midi, au No 41 de la rue de la Commune, et au No 48 de la rue du Camp—325 barils whisky de choix, WHISKY RUM, CHICKEN COCK, CABINET et autres marques de OLD BOURBON en débarquement de la barque Carlton et vendus pour clore une consignation.
Conditions—Comptant. 16 fév—2

7,000 livres vieux gréements à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, aujourd'hui, 16 du courant, à 4 heures, au Picayune Tier, au pied de la rue Conti—
7,000 livres vieux gréements.
Conditions—Comptant. 16 fév—1

Marchandises de printemps.

Coutils unis et façonnés, Ginghams, Toile d'Irlande, Organdis Brillantés, Jaconats Indiennes, Ginga coton et fil, Cotons blancs et écrus, Bonneterie, &c. &c.

PAR E. ROGER & Co.,
JOSEPH HOLT, encanteur.

MARDI, le 16 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

5	caisses	COUTILS UNIS ET FAÇONNÉS,
6	do	GINGHAMS,
15	do	TOILE D'IRLANDE, belle qualité,
3	do	ORGANDIS, haute nouveauté,
4	do	BRILLANTÉ 4/4 do
25	ballots	JACONATS FRANÇAIS,
200	pièces	BALZORINE, haute nouveauté de printemps,
2000	pièces	INDIENNES françaises, anglaises et américaines,
1000	pièces	GINGA FIL ET COTON,
2000	do	COTONS BLANCS ET ECRUS,
120	doz.	BAS ET CHAUSSONS, divers genres
50	pièces	BOMBAZET,
140	do	BRINS FIL ET COTON,

—AUSSI—

500 lots tels que: Toiles 4/4 courtepointes blanches et couleur, foulards coton, mouchoirs madras et batiste, mousseline suisse, toiles imprimées, coton à drap 12/4, cotonnades, denims, Kentucky jeans, coton à coudre, flanelles, percale, devants de chemises, cravates, serviettes, barèges, soieries, coutil à matelas, damas fil, mousselines damassées, jaconats, rubans, alpaga, ouvré, molleton, broderies, &c., &c., &c.

Pour compte de qui il appartiendra:

20 pièces mousselines Jacquard, pour moustiquaires, légèrement avariées.
Conditions à la vente. 14fév—3

Maison à étage, en briques, située rue de Chartres No 236, entre Dumaine et St Philippe.

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 6, rue de Chartres.

JEUDI, 18 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale entre les rues de la Douane et du Canal—

UN lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Vieille Levée, St. Philippe et Dumaine, ayant, mesure américaine, quarante deux pieds [illegible] de face à la rue de Chartres, sur [illegible] vingt pieds de profondeur. Ensemble une maison en briques à étage portant le No 236 ayant [illegible] sur la façade, au rez de chaussée deux magasins, mesurant chacun dix-sept pieds sur quarante, et au premier six appartements et chambre dans le grenier.

Une cuisine à un étage en briques, ayant quatre chambres et [illegible] watercloset, &c. Aussi l'installation du magasin de cigares, comptoir et [illegible], installation de gaz, &c.

Conditions—comptant en monnaie ayant cours.
Acte de vente par devant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16fév

Marchandises sèches, habillements bottes, souliers et chapeaux.

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, No 6, rue de Chartres

MERCREDI 17 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 6—
[illegible] lots marchandises sèches.
—Aussi—
100 lots habillements, chemises, &c.
—Aussi—
50 caisses bottes, souliers, chapeaux, &c.
Conditions à la vente 16 fév

Propriété rue d'Espagne près du Chemin de fer du Golf.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu samedi 20 février 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un lot de terre, situé dans le Troisième District, mesurant 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue d'Espagne, entre Bons Enfants et Moreau, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison toute en bois, [illegible] Voir le plan à la Bourse.
Conditions—comptant. 16fév

—Vente à l'encan—

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu à l'encan mardi, 16 février 1864, à 10 heures, au No [illegible] de la rue Mandeville, entre les rues Moraies et Urquhart—25,000 pieds bois de construction, [illegible] volets, fer, &c., 5,000 briques, plus ou moins.
Conditions—Comptant. 15fév

Vente à l'encan

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, mercredi, 17 février 1864, à 10 heures, au No 86 de la rue Mandeville, entre les rues Casacalvo et Grands Hommes—Un assortiment général de meubles et un lot de vaisselle.
Egalement—Un cheval et un buggy.
Conditions comptant. 15 fév

Vente à l'encan d'un terrain de prix et amélioré.

Vente pour cause de départ.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier.

IL sera vendu, samedi, 20 février, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

UN TERRAIN DE PRIX situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Royale, St Philippe, Condé et Ursulines—No 250 de la rue Royale. Ledit terrain a 30 pieds [illegible] pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur 107 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, comprenant—une maison cottage, [illegible], cuisine, &c—le tout d'après un plan [illegible] à la Bourse des Marchands et Encanteurs
Conditions à la vente. 15 fév

Succession de J. H. A. Frost.

Scrip d'assurance et de billets de banque,

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur.
Bureau, Commercial Place, No 11.

IL sera vendu à l'enchère publique, SAMEDI, 20 février 1864, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. S. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 5 février 1864, No 20,039 et issued dans la susdite succession—

SCRIP.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

Cert. No	Date	$
252	1859	[illegible]
1160	1859	510
1133	1858	2110
594	1860	60
1053	1860	360
1021	1860	2150
[illegible]	1861	[illegible]
[illegible]	1862	360

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Cert. No	Date	$
2286	1859	2000
1787	1860	310
1756	1860	160
1796	1861	480

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Cert. No	Date	$
746	1861	2130
747	1861	220
748	1861	220
286	1860	20

Billets de Banques.

Banque de la Louisiane.......... $160 50
Banque des Marchands.......... 120 [illegible]
9 fév

Succession de J. H. A. Frost.

Scrip d'assurance, Actions, etc.

PAR JULIAN NEVILLE, Encanteur.
Bureau, Commercial Place, No 11.

IL sera vendu, à l'enchère publique, MERCREDI, 24 février 1864, à midi, au bureau de l'encanteur, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. J. S. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 5 février 1864, No 20,039 et issued dans la susdite succession—

—SCRIP—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home
Certificat No [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Certificat No 1614 [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
Certificat No 2153 [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Lne.
Certificat No 97 [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
Certificat No [illegible]

—DIVERS—

10 actions Odd Fellows Hall,
10 do du chemin de fer de la Nlle. Orléans et des Opelousas.
1 bon Arkansas [illegible]
[illegible] du Trésor de l'Arkansas [illegible]
[illegible] du Texas [illegible]
1 bill Northern Bank de l'Alabama [illegible]
Billets de l'Etat de la Louisiane [illegible]
Billets de la Compagnie du Grand Chemin de Jackson et du Nord [illegible]
Conditions—Comptant 16fév

AVIS.

MM. GOTTSCHALK & MAGNE, notaires, ont transporté leur bureau au No 12, rue de la Commune, entre St Charles et Carondelet. 14fév

TOILE A VOILE ET BUNTING.

50 Rouleaux TOILE A VOILES, Nos 0 à 8 inclusivement.
20 pièces BUNTING, couleurs assorties.
A vendre [illegible]
15 fév No [illegible] de la rue des Magasins.